

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 9 AVRIL 2024

Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Absents excusés avec pouvoir : 6

Absent excusé : 1

Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le neuf avril à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint.**

Date de la convocation : 27 mars 2024

Date d'affichage : 27 mars 2024

Étaient présents :

Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.

Marie-Andrée GAGNIERE, Régine DOUX, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Jean-Sébastien GUENARD, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Patrick ADRIEN, Maire, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC (Pour toutes les questions à l'ordre du jour sauf le point numéro 2 pour lequel il ne prend pas part au vote)

Rosy FERRIGNO, Adjointe, ayant donné pouvoir à Jacques FAGARD

Jean-Daniel UGHETTO, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Philippe SAYN

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale

Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Dominique DELERUE

Clément JACQUIER, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Christian BARTHELEMY

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jacques PERTEK

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

**DELIBERATION N° 2024-04/29 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNÉE 2024**

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au Code de l'action sociale et des familles ;

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240409-DEL_2024_04

Vu l'article R.123-25 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux recettes d'exploitation et de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Considérant que l'action sociale des CCAS ne peut être réalisée qu'en fonction des subventions que les communes leur versent pour mettre en œuvre la politique sociale communale ;

Il est proposé d'approuver le montant de la subvention de fonctionnement pour l'année 2024 attribuée au Centre Communal d'Action Sociale, soit 35 000 € et d'adopter un plan de versement échelonné dans le temps de la participation financière de la Ville comme suit :

- 20 000 € versés au plus tard le 31 mai 2024,
- 15 000 € en septembre 2024.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint, et de Monsieur Christian BARTHELEMY, Adjoint délégué aux Finances, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **APPROUVE** l'attribution de la subvention annuelle au CCAS d'un montant de 35 000 € et les modalités de versement de celle-ci présentées ci-dessus ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante qui sera imputée sur l'article 657352-420 du budget primitif 2024 ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

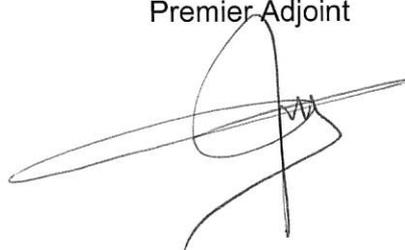
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Christiane MERY
Conseillère municipale



Pour le Maire empêché,
Jean-Luc BLANC
Premier Adjoint



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

La réception en Préfecture, le : 11 AVR. 2024

Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 12 AVR. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240409-DEL_2024_04